



FRANCOISE SCHEPMANS

Députée bruxelloise

**Question orale de Madame Françoise Schepmans à M. Alain Maron,
Ministre de l'Action sociale et de la Santé
et à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille**

Objet : Le renforcement de l'aide à domicile des seniors

Monsieur le Ministre,

Le vieillissement de la population entraîne une demande croissante de services adaptés pour les personnes âgées. Si les maisons de repos et de soins jouent un rôle clé, elles ne peuvent être la seule réponse à cette évolution. Une grande majorité des seniors préfèrent rester dans leur milieu de vie habituel, ce qui appelle à un renforcement des services d'aide à domicile pour garantir leur bien-être.

En 2018, 22% des Bruxellois de 65 ans et plus faisaient appel à un service de soins et d'aide à domicile. Parmi eux, 13,6% utilisaient des services d'aide à domicile (aides familiales ou aides seniors) et 29% bénéficiaient de repas chauds livrés à domicile. Toutefois, malgré cette demande importante, l'offre reste insuffisante pour répondre pleinement aux besoins.

Bruxelles présente un contraste frappant : le pourcentage de personnes âgées recevant des soins infirmiers à domicile est plus faible (4%) qu'en Flandre (8%) et en Wallonie (7%).

Le vieillissement de la population bruxelloise se poursuit. Ce contexte démographique impose un renforcement des services pour répondre à des besoins qui ne cessent d'augmenter, notamment en matière d'aide familiale et de soins à domicile. Les limitations fonctionnelles et l'isolement social restent des défis majeurs pour les seniors bruxellois. Un sur cinq déclare ne pas pouvoir compter sur d'autres personnes en cas de besoin.

Voici mes questions :

1. Quels ont été les efforts budgétaires et organisationnels de la COCOF pour faire face à la demande croissante des services d'aide à domicile ?



2. Quelles initiatives sont mises en œuvre pour encourager le maintien à domicile des personnes âgées présentant un faible niveau de dépendance ?
3. Où en est l'organisation des conseils consultatifs communs prévus entre la COCOF et la COCOM pour favoriser la cohérence et la coordination des politiques d'aide à domicile ?
4. Enfin, comment la COCOF collabore-t-elle régulièrement avec la COCOM et la Région bruxelloise pour élaborer une offre d'aide aux personnes âgées tenant compte de leurs besoins multidimensionnels, notamment en matière de cohésion sociale, de santé mentale et d'accès à la culture ? Quelles actions ont déjà été mises en place dans ce cadre ?

Françoise Schepmans